

ARRETE DU MAIRE N°093 -2022

Portant réglementation temporaire de stationnement et de circulation Chemin de la Chauchère, en agglomération.

Le Maire de la commune de SOUCIEU EN JARREST,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Voirie Routière,

Vu le Code Pénal,

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée par la loi n°82-623 du 22 juillet 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

Vu le règlement général de voirie 64-262 du 14 Mars 1964 relatif à la conservation et à la surveillance des voies communales,

Vu la demande en date du 22 juillet 2022 de M. Anthony DOS SANTOS, représentant l'entreprise SAS TPO domiciliée ZA des Aiguillons – route de la Douane à VAUGNERAY, pour le raccordement Enedis au 3 allée du Mont Blanc,

Vu l'état des lieux,

Vu l'arrêté portant permission de voirie de la COPAMO n°22-169 en date du 26 juillet 2022,

Considérant que pendant les travaux, il y a lieu de réglementer la circulation de manière à prévenir tout risque d'accident,

ARRETE

La circulation et le stationnement seront interdits entre le 33 et le 39 chemin de la Chauchère pendant la durée des travaux. Le sens interdit situé à l'intersection de la route de Marjon et du chemin de la

Croix Blanche sera temporairement retiré afin de permettre l'accès aux riverains.

ARTICLE 2: Les travaux débuteront le 5 septembre 2022 pour une durée de 10 jours calendaires.

Obligation d'afficher le présent arrêté sur place.

ARTICLE 3: L'entreprise SAS TPO est chargée de la mise en place de la signalisation réglementaire aux abords du

chantier.

ARTICLE 4 : Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Mornant, Madame la Directrice Générale

des Services, Monsieur le Responsable de la Police Municipale, Monsieur le Responsable des Services Techniques, M. Anthony DOS SANTOS, sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du

présent arrêté.

ARTICLE 5 : Ampliation du présent arrêté sera transmise :

- à Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Mornant,
- à Madame la Directrice Générale des Services,
- à Monsieur le Responsable de la Police Municipale
- à Monsieur le Responsable des Services Techniques,
- à M. Anthony DOS SANTOS Anthony DOS SANTOS

Fait à Soucieu en Jarrest, le

Le Maire, Arnaud SAVOLÉ

Affiché le : 1 9 AOUT 2022

Mairie – Place de la Flette – 69510 SOUCIEU EN JARREST – Tél. 04 78 05 26 33 – E-mail : contact@soucieu-en-jarrest.fr – She: www.soucieu-en-jarrest.fr